



125.335 MHz

UNE NOUVELLE FRÉQUENCE RADIO COMMUNE DÉDIÉE AUX BASES ULM



A compter du 20 avril 2023, la fréquence radio 125.335 MHz sera utilisée pour l'auto-information sur les bases ULM en France métropolitaine.

Où ? CETTE FRÉQUENCE NE DOIT ÊTRE UTILISÉE QUE DANS LE CIRCUIT D'APPROCHE ET DANS LE TOUR DE PISTE D'UNE BASE ULM EN AUTO-INFORMATION.

Quand ? 1. QUELQUES MINUTES AVANT D'ARRIVER SUR UNE BASE ULM, LE PILOTE PASSE SUR LA FRÉQUENCE 125.335 POUR SIGNALER SON ARRIVÉE.

2. LE PILOTE FAIT SON MESSAGE RADIO « PHRASÉOLOGIE STANDARD » COMME POUR N'IMPORTE QUEL AÉRODROME EN AUTO-INFORMATION.

3. CETTE FRÉQUENCE NE PEUT ÊTRE UTILISÉE QUE :

- LORS DU ROULAGE SUR LA BASE ULM,
- LORS DU DÉCOLLAGE,
- LORS DU CIRCUIT DE PISTE,
- LORS DE L'ATTERRISSAGE.

Précisions

- LA FRÉQUENCE 125,335 N'EST PAS UNE FRÉQUENCE À UTILISER EN NAVIGATION.
- CETTE FRÉQUENCE N'EST PAS DESTINÉE À L'ÉCHANGE ENTRE PILOTES EN DEHORS DE L'INFORMATION AÉRONAUTIQUE UTILE.
- CETTE FRÉQUENCE À UN VOLUME DE PROTECTION DE 3000FT (DISTANCE VERTICALE) ET DANS UN RAYON DE 15 NM. SON UTILISATION EN DEHORS DE CE VOLUME EST FORTEMENT DÉCONSEILLÉE AFIN DE NE PAS SURCHARGER LA FRÉQUENCE OU PERTURBER LES ÉCHANGES.

APRÈS ÊTRE SORTI DU CIRCUIT DE PISTE, LE PILOTE POURRA CHANGER DE FRÉQUENCE ET PASSER SUR UNE FRÉQUENCE DE SON CHOIX, PAR EXEMPLE CELLE DU SIV QUI LUI PERMET DE CONNAÎTRE LES AÉRONEFS À PROXIMITÉ.



Retrouvez cette info
sur le site fédéral



www.ffplum.fr

